

bürotime

**POLITIQUE DE TRAITEMENT et  
DE PROTECTION DES DONNÉES  
PERSONNELLES**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I.</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
	A. Objectif et Portée .....	1
	B. Définitions.....	1
<b>II.</b>	<b>PRINCIPES GÉNÉRAUX et CONDITIONS SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES.....</b>	<b>3</b>
	A. Principes Applicables au Traitement des Données Personnelles .....	4
	B. Conditions Applicables au Traitement des Données Personnelles .....	4
	C. Conditions Applicables au Traitement des Données Personnelles Spéciales .....	6
	D. Traitement des Données Collectées par le Récepteur du Produit ou de Service.....	6
<b>III.</b>	<b>CATÉGORIES DE DONNÉES PERSONNELLES TRAITÉES PAR BÜROTIME.....</b>	<b>7</b>
<b>IV.</b>	<b>TRANSFERT DES DONNÉES PERSONNELLES.....</b>	<b>7</b>
	A. Transfert des Données Personnelles .....	7
	B. Transfert des Données Personnelles Spéciales .....	8
<b>V.</b>	<b>CONSIDÉRATIONS SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES .....</b>	<b>9</b>
<b>VI.</b>	<b>CONSERVATION et DESTRUCTION DES DONNÉES PERSONNELLES .....</b>	<b>10</b>
<b>VII.</b>	<b>ÉCLAIRCISSEMENT ET INFORMATION DE LA PERSONNE CONCERNÉE .....</b>	<b>10</b>
<b>VIII.</b>	<b>DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE et EXERCICE DE CES DROITS .....</b>	<b>12</b>
<b>IX.</b>	<b>RÉPONSE DE BÜROTIME AUX APPLICATIONS .....</b>	<b>12</b>
<b>X.</b>	<b>MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE .....</b>	<b>13</b>

**Date de Document:**

**Date d'Établissement:**

**Numéro de Révision:**

## **I. INTRODUCTION**

### **A. Objectif et Portée**

On énonce les principes adoptés par **Bürotime** pour la protection et le traitement des données personnelles avec la présente politique.

En vertu de cette Politique, on vise à donner des explications sur les activités adoptées par **Bürotime** pour le traitement des données personnelles et les systèmes adoptés pour la protection des données personnelles, assurer la transparence en informant la Personne Concernée, en particulier ceux qui reçoivent des produits ou services, les Employés et les Candidats Employés, nos clients actuels et potentiels, les actionnaires, les visiteurs et les tiers, établir et mettre en œuvre les normes de gestion des données personnelles; identifier et soutenir les objectifs et les obligations de l'organisation; établir des mécanismes de contrôle conformes au niveau de risque acceptable, se conformer aux conventions internationales sur la protection des données personnelles, à la Constitution, aux lois, aux conventions et autres lois et protéger au mieux les droits et libertés fondamentaux de la Personne Concernée. En outre, cette Politique couvre tous les systèmes physiques et électroniques d'enregistrement de données et les supports utilisés pour le traitement de données personnelles et privées par des moyens automatisés ou non automatisés, dans le cadre de tout système d'enregistrement de données.

### **B. Définitions**

<b>Définition</b>	<b>Description</b>
<b>Consentement Explicite</b>	Consentement à un sujet particulier, fondé sur des renseignements et divulgué par libre arbitre
<b>Constitution</b>	Constitution de la République Turque numéro 2709
<b>Anonymisation</b>	Rendre les données personnelles non associées à une personne réelle spécifique ou identifiable en les associant avec d'autres données
<b>Bürotime</b>	Tosunoğulları Mobilya San. ve Tic. A.Ş
<b>Employé</b>	Personnel de Bürotime
<b>Candidat d'Employé</b>	Personnes ayant postulé pour un emploi à Bürotime
<b>Personne Concernée</b>	Personne physique dont les données

**bürotime** POLITIQUE DE TRAITEMENT ET  
DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

	personnelles sont traitées
<b>Destruction</b>	Le processus de suppression, de destruction ou d'anonymisation des données personnelles
<b>Données Personnelles</b>	Toute information relative à la personne physique dont l'identité est certaine ou identifiable
<b>Inventaire du Traitement des Données Personnelles</b>	Les activités de traitement des données personnelles réalisées par des responsables des données conformément aux processus métiers; les fins de traitement des données personnelles, la catégorie de données, la durée maximale nécessaire aux fins pour lesquelles les données à caractère personnel sont traitées en les reliant au groupe de destinataires transférés et au groupe de personnes concernées, l'inventaire des données personnelles qu'ils détaillent et expliquant les données personnelles et les mesures de sécurité des données prévues pour être transférées à l'étranger
<b>Anonymisation des Données Personnelles</b>	Anonymisation des données personnelles, ne rendant les données personnelles en aucune manière associées à une personne réelle spécifique ou identifiable, même si elles sont appariées à d'autres données
<b>Destruction des Données Personnelles</b>	Le processus de suppression, d'anonymisation ou de destruction des données personnelles
<b>Suppression des Données Personnelles</b>	Le processus consistant à rendre les données personnelles inaccessibles et inutilisables de quelque manière que ce soit pour les utilisateurs concernés
<b>Destruction des Données Personnelles</b>	La destruction des données personnelles, le processus de rendre les données personnelles accessibles, non remboursables et inutilisables de quelque manière que ce soit par quiconque
<b>Comité</b>	Comité de Protection des Données Personnelles de Bürotime
<b>Conseil de RGPD</b>	Conseil de Protection des Données Personnelles
<b>RGPD</b>	Règlement Général de Protection des Données
<b>Données Personnelles Qualifiées Privées</b>	Données biométriques et génétiques et

**bürotime** POLITIQUE DE TRAITEMENT ET  
DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

	données sur la race, l'ethnicité, la pensée politique, la croyance philosophique, la religion, la secte ou d'autres croyances, le déguisement et l'habillement, l'association, la fondation ou l'adhésion à un syndicat, la santé, la vie sexuelle, la condamnation pénale et les mesures de sécurité
<b>Destruction Périodique</b>	Dans le cas où toutes les conditions de traitement des données personnelles dans le RGPD sont supprimées, le processus de suppression, de destruction ou d'anonymisation des données personnelles sera effectué d'office à des intervalles répétés spécifiés dans la politique de stockage et d'élimination
<b>Politique</b>	Politique de Traitement et de Protection des Données Personnelles de Bürotime
<b>Personne Recevant le Produit ou le Service</b>	Personnes physiques ou morales agissant en tant que Revendeurs, Franchisés, Sous-Franchisés qui ont une relation contractuelle avec Bürotime
<b>Celui Qui Traite les Données</b>	Une personne physique ou morale qui traite des données personnelles pour son compte sur la base de l'autorisation donnée par le responsable des données
<b>Système d'Enregistrement des Données</b>	Système d'enregistrement dans lequel les données personnelles sont configurées et traitées selon certains critères
<b>Responsable des Données</b>	Personne physique ou morale qui détermine les finalités et les moyens du traitement des données personnelles et est responsable de la mise en place et de la gestion du système d'enregistrement des données

## II. PRINCIPES GÉNÉRAUX et CONDITIONS SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

**Bürotime** est engagé dans le traitement de données personnelles conformément à l'article 20 de la Constitution et à l'article 4 du RGPD conformément à la loi et aux règles d'honnêteté, à des fins précises, à jour, spécifiques, claires et légitimes, avec une finalité liée, limitée et de manière restreinte. Dans ce contexte et conformément à l'article 5 du RGPD, il traite les données personnelles en se référant à l'une ou plusieurs des conditions à l'article 5 du RGPD sur le traitement des données personnelles, et conserve les données personnelles aussi longtemps que la loi l'exige et/ou aux fins du traitement des données personnelles. En outre, il respecte la réglementation prévue pour le traitement des données personnelles privées

# **bürotime** POLITIQUE DE TRAITEMENT ET DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

conformément à l'article 6 du RGPD, agit conformément aux dispositions de la loi sur le transfert de données personnelles et fixées par le Conseil du RGPD conformément aux articles 8 et 9 du RGPD, il éclaire la Personne Concernée et fournit les informations nécessaires si la Personne Concernée demande des informations conformément à l'article 10 du RGPD.

## **A. Principes Applicables au Traitement des Données Personnelles**

Vos données personnelles sont traitées conformément aux principes de traitement des données personnelles énoncés dans l'article 4 du RGPD par **Bürotime**. Ces principes doivent être respectés pour chaque activité de traitement des données:

### **Traitement des données personnelles conformément à la loi et à l'honnêteté:**

Le traitement de vos données personnelles est effectué conformément aux lois, aux réglementations secondaires et aux principes généraux du droit; il est important de traiter les données personnelles limitées aux fins pour lesquelles elles sont traitées et de tenir compte des attentes raisonnables de la personne concernée.

### **Données personnelles exactes et à jour:**

On veille à ce que vos données personnelles traitées soient à jour et à ce que des contrôles soient effectués. Dans ce contexte, la Personne Concernée a le droit de demander que les données incorrectes ou périmées soient corrigées ou supprimées.

### **Traitement de données personnelles à des fins spécifiques, explicites et légitimes:**

Avant chaque activité de traitement de données personnelles, les finalités du traitement sont déterminées et la conformité avec la loi est respectée.

### **Données personnelles liées, limitées et restreintes aux fins du traitement:**

Les données personnelles nécessaires à la réalisation de l'objectif des activités de traitement des données sont limitées et des mesures techniques et administratives sont prises pour empêcher le traitement des données personnelles qui ne sont pas liées à cette fin.

### **Conservation des données personnelles pendant la durée prévue par la législation ou à des fins de traitement:**

Les données personnelles sont effacées, détruites ou rendues anonymes après l'élimination de la finalité du traitement des données personnelles ou à l'expiration du délai prévu par la législation.

## **B. Conditions Applicables au Traitement des Données Personnelles**

# **bürotime** POLITIQUE DE TRAITEMENT ET DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Vos données personnelles sont traitées par **Bürotime** en cas de la présence de l'une des conditions de traitement des données personnelles au moins à l'article 5 du RGPD. Les explications sur ces conditions sont données ci-dessous:

## **Avoir le Consentement Explicite de la Personne Concernée:**

Les données personnelles de la Personne Concernée peuvent être traitées avec la libre volonté et avec une connaissance suffisante de l'activité de traitement des données personnelles, sans aucune hésitation et uniquement avec le consentement limité de cette transaction.

## **Stipulation claire dans les lois:**

Les données personnelles peuvent être traitées dans le cadre de la législation sans le Consentement Explicite de la Personne Concernée, à condition qu'elle soit expressément stipulée dans la loi.

## **Non-obtention du Consentement Explicite de la Personne Concernée en raison d'une impossibilité réelle et de la nécessité de traiter des données personnelles:**

Les données personnelles de la Personne Concernée dont le consentement ne peut être divulgué ou dont la validité ne peut être accordée peuvent être traitées sans consentement explicite si le traitement de données personnelles est nécessaire pour protéger la vie ou l'intégrité physique de la personne ou d'un tiers.

## **L'activité de traitement de données personnelles directement liée à l'établissement ou à l'exécution d'un contrat:**

S'il est nécessaire de traiter les données personnelles appartenant aux parties au contrat établi ou déjà signé entre la Personne Concernée et **Bürotime**, l'activité de traitement de données personnelles peut être effectuée sans Consentement Explicite.

## **Le traitement des données personnelles doit être effectué afin que le responsable des données puisse s'acquitter de ses obligations légales:**

Les données personnelles peuvent être traitées sans Consentement Explicite afin de satisfaire aux obligations légales stipulées dans la législation applicable.

## **Anonimisation des données personnelles de la Personne Concernée:**

Les données personnelles qui ont été divulguées au public de quelque manière que ce soit par la Personne Concernée et qui sont devenues accessibles au public à la suite de cette divulgation peuvent être traitées sans le Consentement Explicite de la Personne Concernée aux fins d'anonimisation.

## **Le traitement des données personnelles est obligatoire pour l'établissement, l'utilisation ou la protection d'un droit:**

Si le traitement des données est requis pour l'établissement, l'utilisation ou la protection d'un droit, les données personnelles de la Personne Concernée peuvent être traitées.

**Le traitement des données est obligatoire pour les intérêts légitimes du responsable des données, à condition qu'il ne porte pas atteinte aux libertés et droits fondamentaux de la Personne Concernée:**

Les données personnelles peuvent être traitées, à condition que l'équilibre des intérêts de la Personne Concernée est prise en compte. Dans ce contexte, l'intérêt légitime que **Bürotime** obtiendra en raison de l'activité de traitement est déterminé dans le traitement des données sur la base de l'intérêt légitime. L'impact potentiel du traitement des données personnelles sur les droits et libertés de la Personne Concernée est évalué et s'il est jugé que l'équilibre n'est pas atteint, le traitement peut être effectué sans le Consentement Explicite.

### **C. Conditions Applicables au Traitement des Données Personnelles Spéciales**

Les données personnelles spéciales sont spécifiées de manière limitée à l'article 6 du RGPD. Ce sont les données biométriques et génétiques et données sur la race, l'ethnicité, la pensée politique, la croyance philosophique, la religion, la secte ou d'autres croyances, le déguisement et l'habillement, l'association, la fondation ou l'adhésion à un syndicat, la santé, la vie sexuelle, la condamnation pénale et les mesures de sécurité.

**Bürotime** est en mesure de traiter des données personnelles spéciales en prenant des mesures supplémentaires déterminées par le Conseil de RGPD dans les cas suivants:

**Traitement des données personnelles privées autres que la santé et la vie sexuelle:**

Elles peuvent être traitées sans le Consentement Explicite de la Personne Concernée si la Personne Concernée y Consent Explicitement ou si la loi le stipule expressément.

**Données personnelles sur la santé et la vie sexuelle:**

Si la Personne Concernée donne son Consentement Explicite ou à des fins de protection de la santé publique, de médecine préventive, de diagnostic médical, de services de traitement et de soins, de planification et de gestion des services de santé et de financement, elles peuvent être traitées par des personnes ayant l'obligation de garder des secrets ou des institutions et organisations autorisées sans demander le Consentement Explicite de la Personne Concernée.

### **D. Traitement des Données Collectées par le Récepteur du Produit ou de Service**

Dans le cadre de ses activités, **Bürotime** conclut une relation contractuelle avec le Récepteur du Produit ou de Service et réalise des ventes de produits et des services après-vente par l'intermédiaire de ces personnes. Dans ce contexte, les données personnelles d'un nombre important de clients finals de **Bürotime** sont fournies par l'intermédiaire du Récepteur de Produit ou de Service conformément à l'obligation de divulgation de la Personne Concernée et transmises à **Bürotime**. Ces données peuvent être traitées par **Bürotime** et le Récepteur du

# **bürotime** POLITIQUE DE TRAITEMENT ET DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Produit ou de Service afin de mener à bien le travail. Dans le cas où la relation entre **Bürotime** et le Récepteur du Produit ou de Service se présente sous la forme d'un "transfert de données personnelles de la personne responsable du traitement à la personne responsable des données" dans le cadre de RGPD, il informe la Personne Concernée que ces données personnelles peuvent être envoyées à **Bürotime** pendant la phase de collecte des données personnelles. **Bürotime** examine la collecte de données personnelles pour son compte et supervise le Récepteur de Produit ou de Service à cet égard, et régleme les droits et obligations des parties conformément à l'article 10 de RGPD, elle assure la signature des contrats préparés.

### **III. CATÉGORIES DE DONNÉES PERSONNELLES TRAITÉES PAR BÜROTIME**

Conformément aux objectifs et conditions énoncés dans la présente politique par **Bürotime** conformément au RGPD et à toute autre législation pertinente, l'identité, la signature, le titre, la transaction juridique, la communication, la plaque d'immatriculation, les finances, la transaction client, la carte, la croyance philosophique, la religion, le secte et les autres croyances, la personnalité, l'expérience professionnelle, les informations sur la santé, les autres informations, la condamnation pénale et les mesures de sécurité, l'appartenance à un syndicat, l'adhésion à l'association, les informations sur la pensée politique, la photographie, la tâche, la sécurité de l'espace physique, le marketing, la localisation, le visuel et l'auditif, la sécurité des processus, les données personnelles incluses dans les catégories professionnelles de la Personne Concernée sont traités.

### **IV. TRANSFERT DES DONNÉES PERSONNELLES**

En prenant les mesures de sécurité nécessaires aux fins du traitement des données personnelles conformément à la loi, **Bürotime** peut transférer les données personnelles et les données personnelles spéciales de la Personne Concernée à des personnes physiques et morales privées, des actionnaires, des fournisseurs et des institutions et organisations publiques et autres parties intéressées. Dans ce sens, on agit conformément aux dispositions prévues à l'article 8 du RGPD.

#### **A. Transfert des Données Personnelles**

Si une ou plusieurs des conditions suivantes sont remplies, même sans le Consentement Explicite de la Personne Concernée, les données personnelles peuvent être transmises à des tiers en prenant les précautions nécessaires de la part de **Bürotime** et en prenant toutes les mesures de sécurité nécessaires, y compris les méthodes prescrites par le Conseil de RGPD:

- La stipulation claire des activités pertinentes relatives au transfert de données personnelles dans la loi,

# **bürotime** POLITIQUE DE TRAITEMENT ET DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- Obligation de protéger la vie ou l'intégrité corporelle de la personne qui n'est pas en mesure de divulguer son consentement en raison de l'impossibilité réelle ou dont le consentement légal n'est pas accordé.
- Le transfert de données personnelles est directement lié et nécessaire à l'établissement ou à l'exécution d'un contrat,
- Le transfert de données personnelles est obligatoire pour l'accomplissement d'une obligation légale,
- Transfert limité de données personnelles à des fins d'anonymisation, pour autant qu'il ait été rendu public par la Personne Concernée,
- Transfert de données personnelles obligatoire pour l'établissement, l'utilisation ou la protection des droits de **Bürotime** ou de la Personne Concernée ou des tiers,
- Fournir des activités de transfert de données personnelles dans l'intérêt légitime de **Bürotime**, à condition qu'elles ne portent pas atteinte aux droits et libertés fondamentaux de la Personne Concernée,

En plus de ce qui précède, les données personnelles peuvent être transférées à des pays étrangers déclarés par le Conseil de RGPD comme bénéficiant d'une protection adéquate dans l'une quelconque des conditions susmentionnées. En l'absence d'une protection adéquate, elle peut être transférée sans le Consentement Explicite de la Personne Concernée vers des pays étrangers où les responsables des données en Turquie et dans le pays étranger concerné s'engagent à une protection adéquate par écrit et ont l'autorisation du Conseil de RGPD conformément aux exigences du transfert de données prévu par la législation.

## **B. Transfert des Données Personnelles Spéciales**

Les données personnelles spéciales peuvent être transférées par **Bürotime** conformément aux principes énoncés dans la présente politique et en prenant toutes les mesures administratives et techniques nécessaires, y compris les méthodes définies par le Conseil de RGPD, et en présence des conditions suivantes.

- Les données personnelles spéciales autre que la santé et la vie sexuelle peuvent être traitées sans le Consentement Explicite de la Personne Concernée, à condition qu'il existe une disposition claire dans la loi concernant le traitement des données personnelles. Sinon, le Consentement Explicite de la Personne Concernée devra être obtenu.
- Les données personnelles spéciales relatives à la santé et à la vie sexuelle peuvent être traitées sans consentement explicite par les personnes qui sont tenues de garder des

# **bürotime** POLITIQUE DE TRAITEMENT ET DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

secrets ou des institutions et organisations autorisées à des fins de protection de la santé publique, de médecine préventive, de diagnostic médical, de services de traitement et de soins, de planification et de gestion des services de santé et de financement. Sinon, le Consentement Explicite de la Personne Concernée devra être obtenu.

En outre, les données personnelles peuvent être transférées à l'étranger avec une protection adéquate en présence de l'une des conditions ci-dessus. S'il n'y a pas de protection adéquate, elle peut être transférée vers des pays étrangers où le Responsable des Données / Personne Responsable du Traitement des Données assure une protection adéquate conformément aux exigences de transfert de données stipulées dans la législation.

## **V. CONSIDÉRATIONS SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément à l'article 12 du RGPD, **Bürotime** prend les mesures techniques et administratives nécessaires pour assurer le niveau de sécurité approprié pour empêcher le traitement illicite et l'accès illégal aux données personnelles et pour conserver les données et dans ce contexte, il effectue ou fait effectuer les audits nécessaires.

Les principes de protection des données adoptés par **Bürotime** comprennent:

- Fournir aux individus des informations claires sur qui et comment leurs données personnelles sont utilisées,
- À ces fins, le traitement de données personnelles à l'échelle minimale requise et le traitement de données excessives, afin de ne pas porter atteinte aux libertés et droits fondamentaux des personnes,
- Respecter les droits de la personne concernée en ce qui concerne ses données personnelles, y compris le droit d'accès,
- Tenir l'inventaire des catégories de données personnelles traitées,
- Assurer l'exactitude et la mise à jour des données personnelles au besoin,
- Traitement des données personnelles conformément à la loi et à l'équité,
- Traitement de données personnelles uniquement s'il est explicitement requis à des fins légitimes de l'entreprise,
- Stocker les données personnelles uniquement conformément aux dispositions légales, aux obligations légales de **Bürotime** ou aux intérêts légitimes de l'entreprise et dans les délais fixés dans la Politique de Conservation et de Destruction des Données Personnelles de **Bürotime**.

# **bürotime** POLITIQUE DE TRAITEMENT ET DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- Transfert de données personnelles à l'étranger dans le cadre des principes énoncés par RGPD,
- Mettre en place un Comité des Employés doté de pouvoirs et de responsabilités spéciaux en matière de protection du système de données personnelles,
- Application des exceptions autorisées par la législation,
- Préparation de cette politique,
- Prendre toutes les mesures techniques et administratives nécessaires déterminées par le RGPD et le droit dérivé, ainsi que par le conseil du RGPD, pour garantir que toutes les données personnelles soient maintenues à un niveau de sécurité approprié,
- Traiter uniquement des données personnelles pertinentes et appropriées.

## **VI. CONSERVATION et DESTRUCTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

**Bürotime** conserve les données personnelles en fonction du temps nécessaire aux fins pour lesquelles elles sont traitées et des délais minimaux prévus par la législation à laquelle l'activité concernée est soumise. Dans ce contexte, il convient tout d'abord de déterminer si un délai est prévu pour le stockage de données personnelles dans la législation pertinente et, si un délai est fixé, il est traité en conséquence. Si la législation ne comporte pas de période de temps, les données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées. Les données personnelles sont détruites à la fin des périodes de conservation spécifiées conformément aux périodes de destruction périodiques prévues dans la Politique de Conservation et de Destruction des Données Personnelles de **Bürotime** ou à la demande de la Personne Concernée et par les méthodes de destruction désignées (suppression et/ou destruction et/ou anonymisation).

Pour plus d'informations, vous pouvez examiner la Politique de Conservation et la Destruction des Données Personnelles de **Bürotime** ([www.burotime.com/fr/confidentialit%C3%A9-et-s%C3%A9curit%C3%A9](http://www.burotime.com/fr/confidentialit%C3%A9-et-s%C3%A9curit%C3%A9)).

## **VII. ÉCLAIRCISSEMENT ET INFORMATION DE LA PERSONNE CONCERNÉE**

**Bürotime** éclaire la Personne Concernée conformément à l'article 10 du RGPD. Dans ce contexte, si des données personnelles sont obtenues de la Personne Concernée, au moment de l'acquisition; si pas obtenues de la Personne Concernée, dans un délai raisonnable à compter de la réception de données personnelles; mais dans tous les cas, indépendamment de la demande de la Personne Concernée,

- l'Identité de **Bürotime**,

# **bürotime** POLITIQUE DE TRAITEMENT ET DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- Le but pour lequel les données personnelles seront traitées,
- À qui et à quelles fins elles peuvent être transférées,
- La méthode de collecte des données personnelles (qui sont utilisées de manière entièrement ou partiellement automatisée, ou qui ne sont pas des méthodes automatisées, à condition qu'elles fassent partie d'un système d'enregistrement de données),
- Sur quelle raison juridique la collecte de données personnelles est basée,
- Les autres droits de la Personne Concernée à l'article 11 du RGPD sont communiqués.

En plus de ce qui précède, on doit veiller à ce que cette divulgation comprenne les droits de la Personne Concernée dans le RGPD et la présente Politique. Les considérations suivantes sont prises en considération lors de l'éclaircissement:

- L'information dans le cadre de l'éclaircissement est réalisée en utilisant un langage clair et simple. À d'autres fins susceptibles de se présenter à l'avenir, les déclarations qui ne suggèrent pas que des données personnelles pertinentes peuvent être traitées ne sont pas utilisées.
- L'éclaircissement peut être fait oralement, par écrit, via l'enregistrement de la voix via divers médias physiques ou électroniques sur le centre d'appel, et les données personnelles peuvent être dirigées vers la page web avec des textes d'éclaircissement et d'autres médias qui peuvent être annoncés plus tard. Le service compétent, qui procède à la notification et s'acquitte de l'obligation de divulgation, prend les mesures nécessaires pour la prouver conformément à la loi et à la procédure.
- Si la finalité du traitement des données spécifiée dans l'éclaircissement change lors de l'obtention de données personnelles, l'obligation d'éclaircissement pour cette nouvelle finalité doit être remplie séparément dans les procédures décrites ci-dessus.
- Si les données personnelles obtenues seront utilisées uniquement dans le but de communiquer avec la Personne Concernée, la divulgation peut être faite lors de l'établissement de la première communication.
- Si les données personnelles obtenues seront transférées à des tiers, il est considéré que la divulgation doit être effectuée au plus tard au moment de la première transfert de données personnelles.

## VIII. DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE et EXERCICE DE CES DROITS

Les droits légaux qui peuvent être exercés par la personne à l'égard de données personnelles sont comme suit:

- Savoir si vos données personnelles sont traitées,
- Demander des informations si des données personnelles ont été traitées,
- Apprendre la finalité du traitement des données personnelles et s'ils sont utilisés conformément au but,
- Connaître les tiers dont les données personnelles sont transférées en Turquie ou à l'étranger,
- Si vos données personnelles sont incomplètes ou traitées de manière incorrecte, demander leur rectification et informer les tiers auxquels les données personnelles de la transaction sont transférées,
- Bien qu'elles aient été traitées conformément aux dispositions de la loi et d'autres lois pertinentes, si les raisons qui nécessitent un traitement sont éliminées, demander la suppression, la destruction ou l'anonymisation des données personnelles et de notifier les tiers auxquels les données personnelles de la transaction ont été transférées,
- S'opposer à l'émergence d'un résultat négatif en analysant des données traitées exclusivement par des systèmes automatisés,
- En cas de dommages dus à un traitement illicite des données personnelles, demander des dommages et intérêts.

Pour autant que la Personne Concernée en fasse la demande conformément au Communiqué sur les Procédures et Principes d'Application au Responsable des Données N° 30356, elle peut remplir le Formulaire de Demande de **Bürotime** par écrit ou l'envoyer à **Bürotime** en utilisant l'Adresse de Courrier Électronique Enregistrée (ACE), la signature électronique sécurisée, la signature mobile ou l'adresse e-mail précédemment enregistrée dans notre système.

## IX. RÉPONSE DE BÜROTIME AUX APPLICATIONS

**Bürotime** prend toutes les mesures administratives et techniques nécessaires pour finaliser les demandes à présenter par la Personne Concernée de manière effective, conformément à la loi et au code d'honneur.

# **bürotime** POLITIQUE DE TRAITEMENT ET DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les demandes de la Personne Concernée peuvent être acceptées ou rejetées en expliquant le motif. La réponse à la demande de la Personne Concernée peut être communiquée à la personne par écrit ou par voie électronique.

Dans le cas où la personne concernée soumet sa demande à **Bürotime** pour les droits sous la rubrique VIII intitulée Droits de la Personne Concernée dans la Politique et l'exercice de ces droits, conformément aux procédures susmentionnées, selon la nature de la demande dans les meilleurs délais et dans un délai de 30 (trente) jours au plus tard la demande sera conclue sans frais. Toutefois, si la transaction exige un coût supplémentaire et que les conditions déterminées par le Conseil de RGPD sont remplies, on peut réclamer les frais dans le tarif.

## **X. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE**

Cette politique, qui est réglementée par le **Bürotime** elle est entrée en vigueur en 28.04.2020 et fera l'objet des mises à jour nécessaires en cas de renouvellement de l'ensemble ou de certaines de ses dispositions.

Cette politique est mise en œuvre, mise à jour et annoncée par le Comité.

La politique est publiée sur le site Web de **Bürotime** ([www.burotime.com/fr/confidentialit%C3%A9-et-s%C3%A9curit%C3%A9](http://www.burotime.com/fr/confidentialit%C3%A9-et-s%C3%A9curit%C3%A9)).